



CONSEIL D'ADMINISTRATION



SÉANCE du 15 décembre 2010

Résolution n° 2010 - 16

Marché d'acquisition de licences bureautiques

Rapport de présentation

1. Contexte et objectifs du projet :

Depuis 2003, l'ONF utilise une suite bureautique de l'éditeur Microsoft, MS Office Xp, installée tantôt sur des postes de travail fonctionnant sous le système d'exploitation Windows Xp, tantôt sur des serveurs centralisés fonctionnant sous Windows Server 2003.

Microsoft a commercialisé plusieurs versions successives de ces produits depuis 7 ans que l'ONF a préféré ne pas déployer pour des raisons d'économie. Toutefois :

- MS Office Xp est une suite bureautique qui n'est plus maintenue depuis 2006 ;
- Windows Xp est un système d'exploitation dont la fin de vie est fixée à début 2014 ;
- Windows Server 2003 est un système d'exploitation serveur dont la mise à jour, parue en 2008, est devenue nécessaire pour le bon fonctionnement du système d'information de l'ONF sur le mode centralisé qui a été choisi en 2004.

Après examen approfondi des avantages et des inconvénients ainsi que des coûts comparés des suites logicielles « libres » et des produits sous licence payante et en s'appuyant sur les analyses des bonnes pratiques disponibles dans la communauté informatique, le département informatique a conclu que le maintien de liens contractuels avec Microsoft constituait la meilleure option pour l'ensemble du parc informatique (6 000 micro-ordinateurs connectés au réseau et 250 serveurs centralisés).

En effet, Microsoft détient plus de 80 % du marché des entreprises et l'acquisition des nouvelles licences par l'ONF permettra de garantir la fluidité des échanges de données avec nos partenaires, clients et fournisseurs. En outre, ce choix permet d'assurer le bon fonctionnement des interfaces avec les logiciels métiers (SAP pour la comptabilité et les achats, bases de données Oracle et programmes métiers développés en Java, entrepôts de données sous Business Object,...), tout en limitant les coûts de formation.

Afin de répondre à la demande de certains utilisateurs et en complément de l'acquisition projetée de ces nouvelles licences, les micro-ordinateurs mis à disposition des salariés de l'office seront dorénavant également dotés de la suite bureautique *Open Office* permettant ainsi un libre choix des utilisateurs de ces logiciels pour leurs besoins bureautiques les plus courants.

Durant les trois années à venir (2011, 2012 et 2013), l'ONF devra donc opérer simultanément trois migrations :

- celle de la suite bureautique pour déployer MS Office 2010, version actuellement commercialisée par Microsoft ;
- celle du système d'exploitation des postes de travail vers Windows 7 ;
- celle du système d'exploitation des serveurs vers Windows 2008.

2. Objet et composition du marché

Pour accompagner ces trois migrations, un « *Accord Entreprise* » de 3 ans serait signé avec l'éditeur Microsoft ; ce type de contrat répond le mieux aux besoins identifiés. En effet, ce contrat couvrirait l'ensemble des besoins en licences pour les 6 000 utilisateurs de l'ONF pour le périmètre logiciel décrit ci-dessus, tout en facilitant le déploiement des licences et la formation associée. Cet accord permet un échelonnement des acquisitions de licences et des paiements sur 3 ans, compatible au rythme prévu du déploiement par l'ONF.

Conformément aux recommandations gouvernementales de mutualisation accrue des achats des opérateurs de l'État, cet *Accord Entreprise* serait mis en œuvre par l'Union des groupements d'achats publics (UGAP), centrale d'achat public chargée de réaliser la procédure d'appel d'offres, dans le respect du code des marchés publics, pour le choix des sociétés habilitées à revendre ce type de contrat. Dans le cadre de son activité de centrale d'achat, l'UGAP a conclu un marché avec la société SCC (Nanterre), revendeur agréé par Microsoft, qui fournira les licences à l'ONF. Une convention proposée par l'UGAP permet à l'ONF de bénéficier des prestations prévues à ce marché.

3. Budget prévisionnel

Sous réserve que l'*Accord Entreprise* avec Microsoft et la convention avec l'UGAP soient signés avant la fin de l'année, le montant prévisionnel du marché devrait atteindre 1,5 M€/an sur 3 ans, soit 4,5 M€ sur la durée du marché. Ce montant est intégré en investissement dans le budget primitif pour 2011.

Outre la fourniture des 6 000 licences, ce contrat prévoit des dispositifs améliorant fortement le support des solutions et la conduite du changement :

- un crédit de 384 heures de support soit environ 50 incidents critiques traités prioritairement par Microsoft ;
- un crédit de 75 jours de formation qui seront essentiellement utilisés pour la formation des personnels ONF affectés au support informatique ;
- la téléformation pour 6 000 personnes afin de diminuer les coûts de formation pour des usages standards des produits ;
- la possibilité, pour tout agent de l'ONF, d'acquérir à titre personnel une licence MS Office 2010 pour 13 € HT au lieu des 160 € HT en prix public ;
- la possibilité de dupliquer gratuitement nos licences Windows Server 2008 dans le cadre de notre Plan de Reprise d'Activité en cas de sinistre.



CONSEIL D'ADMINISTRATION



SÉANCE du 15 décembre 2010

Résolution n° 2010 - 16

Marché d'acquisition de licences bureautiques

Le Conseil d'Administration,

Sur rapport du directeur général relatif au marché d'acquisition de licences bureautique ;

Vu l'avis émis par la Commission des marchés au cours de sa séance du 30/11/2010 ;

Autorise le directeur général à signer l'*Accord Entreprise* avec Microsoft et la convention correspondante avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP).

Le Président du Conseil d'Administration

Hervé Gaymard